



BIENVENUE AU MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES FONTAINIERS À LA PRÉSENTATION DE LA W12->SPILOT->AQUAPILOT

SPILOT et plateforme AQUAPILOT

Martial Wicht, SSIGE

Le 21 mars 2019

- Introduction
- Le Guide de Bonnes Pratiques – Directive W12
- Contexte et structure / concept
- Bonnes pratiques
- Etapes 1 à 4
- Schéma général
- Formation
- Démo en ligne
- Conclusion

1) Le guide des bonnes pratiques W12



S PILOT

Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches
Società Svizzera de l'Industria del Gaz et des Eaux
Società Svizzera dell'Industria del Gas e delle Acque
Swiss Gas and Water Industry Association

SVGW
SSIGE
SSIGA
SGWA



En quelques mots:

En vigueur depuis le 1er mai 2017

Approuvé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

1 classeur composé de:

- 1 brochure (concepts et mise en pratique)
- Partie 1: Tableaux à remplir
- Partie 2: Prescription BP
- Partie 3: Fiches thématiques
- Partie 4: Analyse des dangers
- Partie 5: Gestion des risques



SSIGE, Grottdorstrasse 44, case postale 2110, 8027 Zurich
Téléphone 044 288 33 33, fax 044 202 16 33, www.ssigi.ch



AQUA PILOT

2) Contexte

Qui? Quoi?
Comment?



S PILOT

Qui: réseaux de distribution restreints (sans traitement ou avec traitement simple)

Objectif: permettre aux exploitants de satisfaire au **devoir de l'autocontrôle**

- Élaborer une système d'autocontrôle
- Améliorer/vérifier la qualité des concepts d'autocontrôles existants

Comment: ... affaire à suivre...

Les mesures prises dans le cadre de l'autocontrôle doivent être consignées par écrit et être traçables.

3) Structure et concept

Processus de niveau supérieur

Organisation et responsabilités

Documents d'exploitation

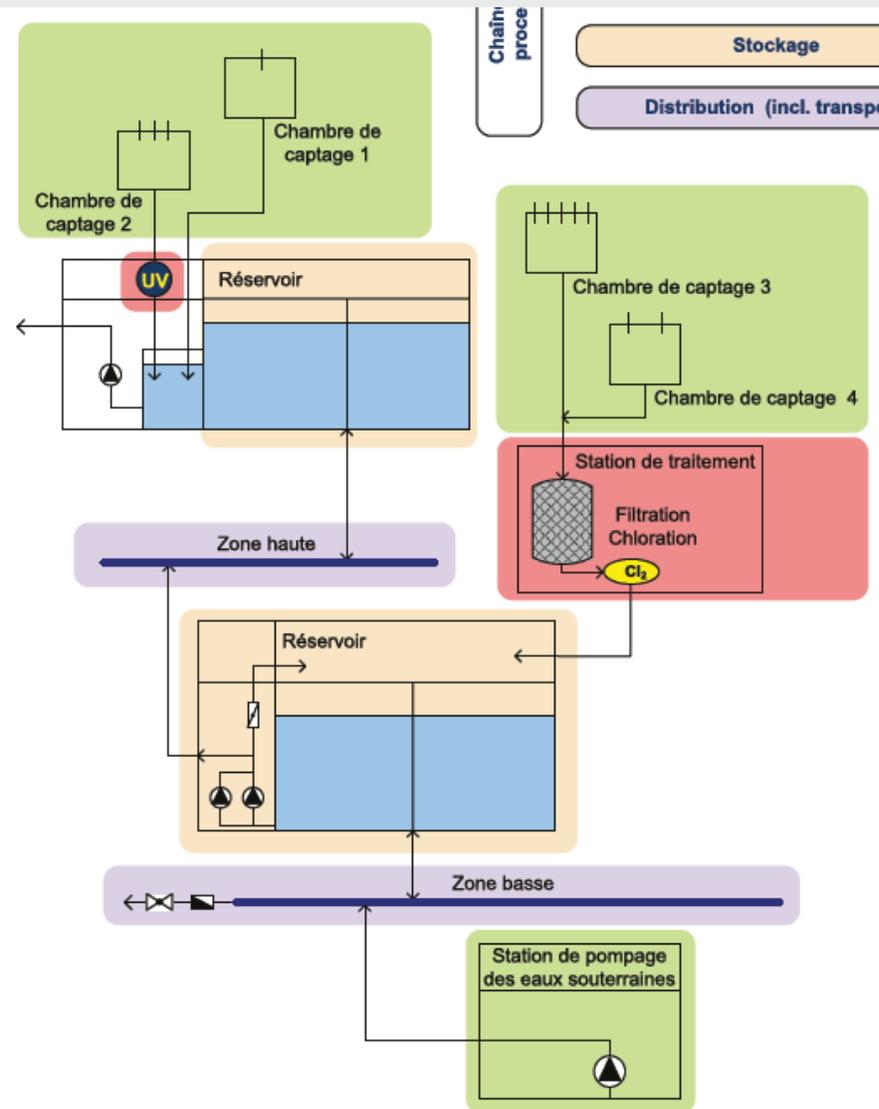
Chaînes de processus

Adduction

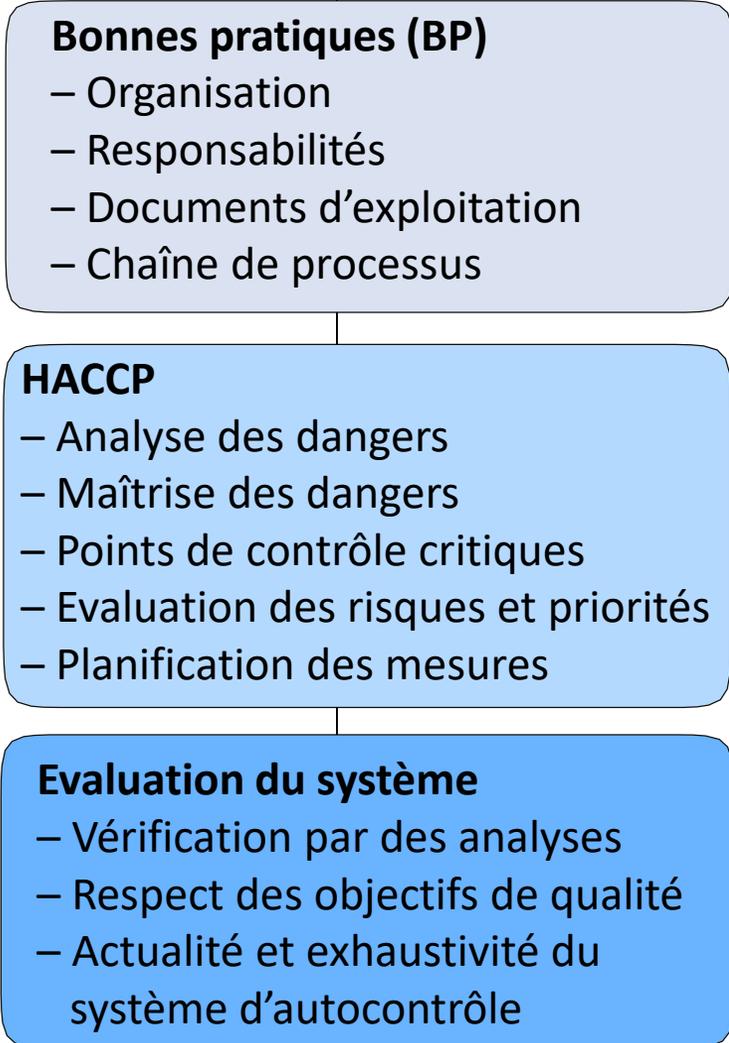
Traitement

Stockage

Distribution et transport



3) Structure et concept



Processus itératif en 4 étapes de travail

- 1) Conformité aux prescriptions BP
- 2) L'évaluation des risques existants
- 3) Prendre des mesures – objectifs - actions
- 4) Evaluation du système

4) Bonnes pratiques



S PILOT

Bonnes pratiques (BP)

Bonnes pratiques (BP)

- Organisation
- Responsabilités
- Documents d'exploitation
- Chaîne de processus

BP = procédure d'approvisionnement qui comprend toutes les mesures nécessaires pour mettre à disposition de l'eau potable:

- d'une qualité irréprochable
- en quantité suffisante

→ permet une analyse plus compacte des dangers!

Étape 1 - inventaire et conformité aux prescriptions PB

- Partie 1:

Utilisation des tableaux - Liste de contrôle des prescriptions BP (modules A à M)

- Partie 2:

Prescriptions BP (modules A à M)

- Partie 3:

Fiches thématiques à consulter selon indication des prescriptions BP (partie 2)

Liste de contrôle des prescriptions BP relatives au Module A: Organisation et responsabilités

Point du guide	Prescriptions BP satisfaites?			Commentaire/différences par rapport aux prescriptions
	oui	non	partiellement	
A1 Organigramme				
A2 Responsable				
A3 Cahier des charges/description du poste				
A4 Instructions de travail				
A5 Flux d'information et coordination				
A6 Piquet et organisation en cas de pannes/procédure en cas de pollution				
A7 Personnel				
A8 Hygiène du personnel de l'exploitation				
A9 Sécurité au travail				

Listes de contrôle des prescriptions des BP

Prescriptions BP

Module A : Organisation et responsabilités

Pour un fonctionnement irréprochable de l'approvisionnement en eau, l'organisation de l'entreprise doit être connue, à savoir que l'attribution des tâches, les responsabilités et les compétences des employés des distributeurs d'eau doivent être définies conformément à leur activité et être documentées. Les employés des distributeurs d'eau doivent être formés conformément à la formation et le perfectionnement nécessaires. Dans son programme de formation, la SSGIE offre des formations professionnelles. Les formations professionnelles présentées ci-dessous sont reconnues au plan fédéral ainsi que la formation de surveillance de réseau.

Point du guide	Prescriptions avec explications
A1 Organigramme	L'organisation de l'exploitation est établie dans un organigramme qui met en évidence les responsabilités personnelles et les domaines de responsabilité.
A2 Responsable	Est désignée la personne portant la responsabilité finale de la sécurité des produits. Il s'agit souvent, mais pas nécessairement, de la même personne responsable de l'hygiène globale et de la sécurité globale de l'entreprise. La responsabilité globale est assumée par la direction.
A3 Cahier des charges/description du poste	Le fontainier dispose d'un cahier des charges actuels et précis pour les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none">- Équipement de l'installation et le fonctionnement- Travaux de contrôle et d'entretien- Surveillance- Annonce d'irregularités et de problèmes de qualité- Situations d'approvisionnement critiques- Remplacement- Actualisation des documents d'assurance-qualité- Gestion du matériel- Consultation et coopération- Demandes ou réclamations- Formation continue- Autorisation et entrée en vigueur

Fiche thématique BP

Instructions de travail/fréquences des contrôles

La plupart des données de contrôle et de processus sont intégrées dans la commande électronique par le fontainier (ou par une autre personne mandatée, respectivement toujours un élément d'assurance-qualité). C'est pourquoi il doit être planifié en fonction des données de contrôle et de processus. Si les installations, un niveau de remplissage inadéquat du siphon, une éventuelle fuite de gaz ou de petits animaux, des irrégularités dans les zones de protection, etc. Il est recommandé de classer les instructions de travail en fonction des tâches de contrôle à effectuer et de les effectuer, chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre et chaque année (ainsi que, éventuellement, une fréquence de contrôle différente). Des protocoles de contrôle supplémentaires, après des événements exceptionnels tels que la réclamation client, grande manifestation à proximité du captage, ainsi que pendant les phases de construction, les travaux préventifs, etc., sont indispensables pour garantir la présence minimale dans les installations et dans les zones de protection (voir la fiche thématique « Module de cahier des charges de l'exploitant » - Partie 3).

Installations/Zones de protection	Fréquence de contrôle
Stations de pompage d'eau souterraines avec installations de traitement	Chaque semaine
Chambres de captage et de réunion	Toutes les deux semaines à chaque mois
Réservoirs	Toutes les deux semaines à chaque mois
Stations de pompage à étagés, puits de contrôle	Chaque mois à chaque trimestre
Vannes, hydrants	Chaque année à tous les deux ans
Installations de traitement des eaux usées contrôlées	Tous les cinq à dix ans
Zone de protection S1, captage d'eau souterraine	Chaque semaine
Zone de protection S2, captage d'eau souterraine	Chaque semaine à chaque trimestre
Zone de protection S3, captage d'eau souterraine	Chaque trimestre à chaque année
Zone de protection S1, captage d'eau de source	Toutes les deux semaines à chaque mois
Zone de protection S2, captage d'eau de source	Chaque mois à chaque trimestre
Zone de protection S3, captage d'eau de source	Chaque trimestre à chaque année

Selon les conditions d'exploitation individuelles et les valeurs d'expérience, des écarts par rapport à ces valeurs indicatives peuvent s'avérer appropriés. De même, en ce qui concerne le contrôle des zones de protection, il convient de respecter les prescriptions spécifiques du règlement sur les zones de protection.

Étape 1 - Inventaire et conformité aux prescriptions PB



S PILOT

Liste de contrôle des prescriptions BP

Parties 2 et 3

	Point du guide	Prescriptions BP satisfaites?			Commentaires/différences par rapport aux prescriptions
		oui	non	partiellement	
A1	Organigramme	X			
A2	Responsable		X		Pas défini si fontainier, responsable du service technique ou conseiller communal responsable du dicastère
A3	Cahier des charges/description du poste			X	Cahier des charges plus d'actualité – Les prestations mandatées par la coopérative « Eau du Moulin » n'y figurent pas. – Les tâches en cas de réclamation de client ne sont pas énumérées.
...	...				

Étape 1 - Inventaire et conformité aux prescriptions PB



PILOT

Si «non» ou «partiellement»
→ Etape 2

	Point du guide	Prescriptions BP satisfaites?			Commentaires/différences par rapport aux prescriptions
		oui	non	partiellement	
A1	Organigramme	X			
A2	Responsable		X		Pas défini si fontainier, responsable du service technique ou conseiller communal responsable du dicastère
A3	Cahier des charges/description du poste			X	Cahier des charges plus d'actualité – Les prestations mandatées par la coopérative « Eau du Moulin » n'y figurent pas. – Les tâches en cas de réclamation de client ne sont pas énumérées.
A4	Instructions de travail			X	– Aucune instruction sur les points à contrôler lors de la tournée mensuelle à la STAP La Plaine – La fréquence de vérification des zones de protection n'est pas fixée.
A5	Flux d'information et coordination			X	Concertation souhaitable avec l'édilité lors de travaux pouvant impacter la distribution d'eau potable
A6	Piquet et organisation en cas de pannes/ procédure en cas de pollution	X			
A8	Hygiène du personnel/de l'exploitation				
A9	Sécurité au travail				

Étape 2 - Evaluation des risques

Tableau de gestion des risques

Actions aux PC -Partie 4

	Point du guide	Couverture des risques					Risque résiduel			
		Les opérations aux points de contrôle appropriés sont déjà déterminées ?		Le risque est suffisamment couvert ?						
		oui, les suivantes:	non	oui	non	Commentaire	A	B	C	D
A1	Organigramme									
A2	Responsable		X		X	Plusieurs points de vue internes		X		
A3	Cahier des charges/ description du poste	Sera adapté en automne lors du départ en retraite du fontainier			X					
A4	Instructions de travail		X		X	A régler encore avant le changement de fontainier			X	
A5	Flux d'information et coordination		X		X				X	

Étape 2 - Evaluation des risques



Actions aux PC - Partie 4

Situation dangereuse	Points de contrôle	Mesures correctives
Manipulation incorrecte ou erronée (A7, A9) Erreur au niveau de l'hygiène lors de la maintenance et de l'entretien (A7, A8) Manquement en raison de responsabilités peu claires (A1, A2, A3) Pannes dues à un manque de coordination ou de planification en cas de pannes (A5, A6) Instructions de travail incomplètes, pas claires ou inappropriées (A4) Instruments de travail inappropriés (A8) Accès et interventions interdites (A10, A11)	Qualification technique appropriée des collaborateurs Actualisation des documents faisant état de l'organisation, des responsabilités et des tâches y c. les remplacements Nombre et causes des réclamations et des pannes d'exploitation ayant entraîné une pollution Nombre et causes des situations d'exploitation liées à un danger de pollution	Améliorer la qualification des collaborateurs par la formation et le perfectionnement Régler les compétences et les responsabilités selon les situations actuelles Régler les remplacements Adapter les instructions de travail Mettre à disposition les instruments de travail appropriés Améliorer la sécurisation envers des interventions interdites Adapter les déficits des déroulements d'exploitation/instructions de travail sur la base des défauts constatés

Étape 2 - Evaluation des risques



SPILLOT

Tableau de gestion des risques

Détermination du risque- Partie 5

A	Point du guide	Couverture des risques						Risque résiduel			
		Les opérations aux points de contrôle appropriés sont déjà déterminées ?		Le risque est suffisamment couvert ?							
		oui, les suivantes:	non	oui	non	Commentaire	A	B	C	D	
A1	Organigramme										
A2	Responsable		X		X	Plusieurs points de vue internes		X			
A3	Cahier des charges/ description du poste	Sera adapté en automne lors du départ en retraite du fontainier		X							
A4	Instructions de travail		X		X	A régler encore avant le changement de fontainier			X		
A5	Flux d'information et coordination		X		X				X		

Fin de l'évaluation du risque

Étape 2 - Evaluation des risques

Détermination du risque - Partie 5

Ampleur	élevée	B	A	A
	moyenne	C	B	A
	faible	D	C	B
		faible	moyenne	élevée
		Probabilité d'occurrence		

Risque A – priorité très élevée	Prendre des mesures immédiates; correction définitive en quelques semaines
Risque B – priorité élevée	Prendre des mesures immédiates le cas échéant; correction définitive dans un délai d'un an
Risque C – priorité moyenne	Correction dans les 5 ans
Risque D – priorité faible	Correction dans les 10 ans

Étape 3 – Détermination et planification des mesures



S PILOT

Point du guide	Mesure	Priorité	Calendrier	Responsable	Réglé, date visa
A2 Responsable	A discuter en conseil communal. Figure parmi les points à mettre à l'ordre du jour pour une séance en août.	Haute	10.8.2019	BD	
A4 Dispositions de travail	Points de contrôle à la STAP La Plaine et fréquence de la vérification des zones de protection à définir. Etablir une instruction de travail.	Haute	30.8.2019	PU	
A5 Flux d'information et coordination	Faire une proposition d'amélioration du flux d'information avant et durant les phases de travaux éditaires pouvant impacter la distribution d'eau.	Moyenne	1.2.2020	RU	

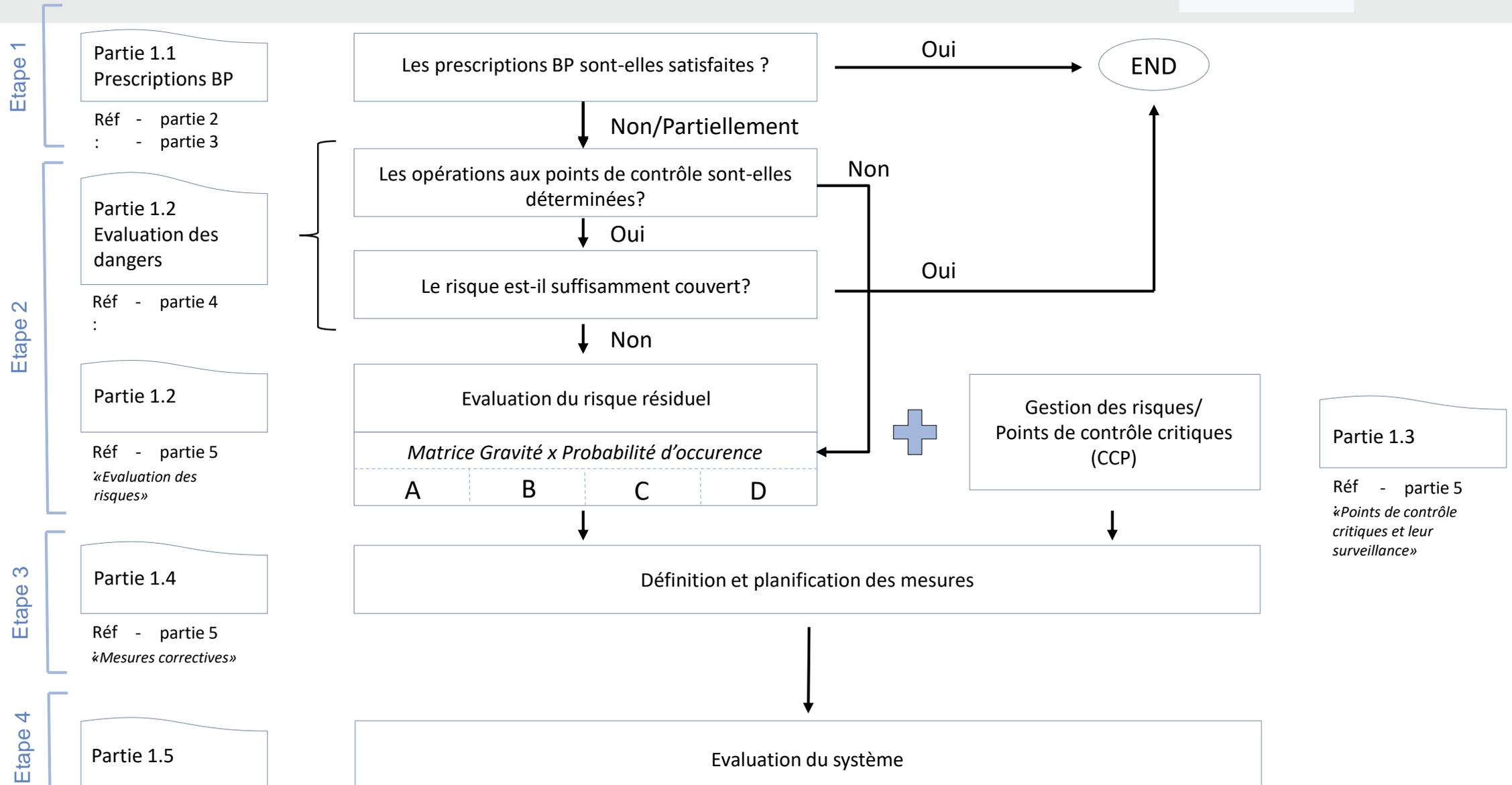
Étape 4 – Evaluation du système



S PILOT

	date	Commentaires
Dernière mise à jour des listes de contrôle des prescriptions BP	19.2.2017	
Dernière mise à jour des tableaux BP de gestion des risques	13.5.2017	
Dernière mise à jour des tableaux BP de planification et mise en place des mesures	13.5.2017	
Dernière évaluation annuelle des données de base et des données relatives à la qualité de l'eau	25.1.2017	

5) Schéma général



6) Formation



S PILOT

➤ Formation selon le modèle AQUA 7

- 3 soirées de 17h à 20h
- destinée aux membres des exécutifs et exploitants de réseaux
- objectif - permettre d'exploiter la plateforme

➤ Formation certifiante

- 2 journées à Yverdon
- destinée aux Ingénieurs et exploitants qui implémentent l'autocontrôle
- objectif - acquérir la maîtrise des outils et procédures W12 et AQUAPILOT
- possibilité de faire un travail de certification W101

7) AQUAPILOT



SPILLOT

01_Demo ASFR
Siège (Lausanne)

AQUA PILOT W12 - SSIGE [© SSIGE]
18/03/2019 (évaluation, W12 - SSIGE)

Demarrer

Équipements Évaluation

Vues de synthèse

Récapitulatif Attributs Graphe Évolution

Gestion

Constats Objectifs Actions Risques Indicateurs

Ressources

Documents

Administration

Catégories Documents admin Suggestions Mon profil FAQ Ancienne version

Cockpit

Évaluation 183 / 183

Prérequis non-atteint	0 / 0
Réponses non validées	183 / 183
Questions me concernant	0 / 183
Questions non pertinentes	0 / 183
Dernière mise à jour	

Gestion

Echéances

Mes prochaines échéances

- aucune

Mes échéances dépassées

- aucune

Autres prochaines échéances

- aucune

Autres échéances dépassées

- aucune

9) Conclusion



S PILOT

- **La W12 unique guide des bonnes pratiques reconnu par l'OSAV**
 - S'imposera très probablement sur le marché suisse dans les prochaines années
- **AQUAPILOT seule plateforme informatique web 100% conforme à la W12**
 - Aucune installation nécessaire
 - Données sécurisées et hébergées en Suisse
 - Outil offrant des fonctionnalités élargies
 - A terme, il intégrera les directives de la SSIGE et d'autres organismes de contrôle